

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2489

présenté par
M. Eliaou

ARTICLE 12

À l'alinéa 2, après le mot :

« intitulé, »,

rédiger ainsi la fin de la phrase :

« les mots : « imagerie cérébrale » sont remplacés par les mots : « imagerie et d'exploration de l'activité cérébrale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier, dans un souci de cohérence, les alinéas de modification du chapitre relatif aux techniques d'imagerie cérébrale.